

**BAMANISA SAIDI Jean**

Député National

[jeanbamanisa@yahoo.fr](mailto:jeanbamanisa@yahoo.fr)

+243 818959001

Kinshasa, le 01 octobre 2007

Mr le Président  
ASSEMBLEE NATIONALE  
LINGWALA / KINSHASA

Honorable Président,

Je vous prie de trouver en annexe la question d'actualité que j'adresse à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre concernant des questions qui touchent la politique générale du Gouvernement, telle qu'il nous l'avait présenté.

En effet, suivant le discours programme de Monsieur le premier Ministre devant l'Assemblée Nationale, le 24 février 2007, plusieurs zones d'ombres continuent de planer au sein de notre population, et nous souhaitons recevoir des éclaircissements par rapport au programme que le Gouvernement s'est doté et d'en faire une évaluation.

Il serait souhaitable que Monsieur le Premier Ministre se fasse accompagner des ministres dont les questions touchent leurs portefeuilles ministérielles, ces derniers pouvant également être assistés des responsables des entreprises ou organismes publics.

De même, je vous prie de transmettre à Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat en charge des Affaires étrangères, Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat en charge des Infrastructures, Son Excellence Monsieur le Ministre de la Justice, Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Economie, Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines, Son Excellence Monsieur le Ministre des Hydrocarbures, les questions d'actualités relatifs à leurs prérogatives.

Je vous remercie de l'attention particulière que vous avez voulu donner à cette dernière et vous prie de croire, Honorable Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Honorable BAMANISA SAIDI Jean  
Député National

**BAMANISA SAIDI Jean**

Député National

[jeanbamanisa@yahoo.fr](mailto:jeanbamanisa@yahoo.fr)

+243 818959001

Kinshasa, le 01 octobre 2007

Hôtel du Gouvernement de la RDC  
A S.E. Monsieur le Premier Ministre

Kinshasa – GOMBE

Monsieur le Premier Ministre,

Lors de la présentation de votre discours programme à l'Assemblée nationale, le 24 février 07, j'ai retenu que les actions du gouvernement que vous dirigez, se focaliseraient sur les points suivants :

1. Votre programme d'actions serait exécuté tenant compte de la vision du chef de l'Etat axés sur l'eau et l'électricité accessibles, les infrastructures à réparer ou à reconstruire, la santé et l'éducation à assurer, l'emploi à pourvoir.

Question : Quels sont les stratégies mises en place pour atteindre ces objectifs ?

Pour chaque secteur, quels sont les mesures prises :

**A. Eau et électricité** : Ces domaines sont contrôlés par 2 entreprises publiques qui exercent un monopole. Quels sont les mesures prises pour rendre plus performantes ces 2 entreprises et quel est l'état d'avancement de rédaction des textes réglementaires qui permettront et garantiront au secteur privé d'y investir pour palier aux insuffisances des entreprises publiques ?

**B. Infrastructures** : Ils sont du domaine de l'Etat, qui en est le propriétaire et ses entreprises publiques en assurent le monopole. Quels sont les textes réglementaires qui permettraient au secteur financier et aux entreprises privées d'y investir ? Le Gouvernement recourt-il à des mécanismes transparents suivant des règles établies pour l'octroi des concessions sur les infrastructures ?

**C. La Santé** : La RDC n'a pas de système de prise en charge sociale ; Les établissements hospitaliers sont pour la plupart propriété de l'Etat. Où sont les textes réglementaires qui définiront la politique de prise en charge sociale par l'Etat, les employeurs, et ceux sur la gestion privée des établissements hospitaliers ?

**D. Education** : Quels sont les réformes du secteur afin de palier au grand retard accumulé dans le secteur ? Comment assurer aux enseignants leurs avantages, leurs formations ou recyclage ?

Quest actu BJS 10 07

Quelle est la politique mise en place pour assurer un enseignement gratuit ?

E. **Emploi** : L'emploi s'obtient si des entreprises sont créées. Vous avez épinglé les tracasseries administratives et la multitude des taxes ; et qu'il fallait des mesures incitatives à prendre dans le domaine de l'agriculture, PME, Industrie ;

Quel système de facilitation de création d'entreprises avez-vous mis en place ?

Quels facilités pour l'entrepreneuriat congolais, afin qu'il soit créateur d'emplois ?

Quels sont les nombres d'entreprises créées, les investissements privés obtenus, le nombre d'emplois offerts ?

Quels sont les réformes dans le secteur de la fiscalisation ? Faudrait-il continuer d'imposer plus de 800 taxes à une seule entreprise au cas où elle a divers activités ?

2. Vous nous avez promis de nous fournir un plan d'action détaillé doté d'un chronogramme, à court, moyen et long termes, avec des éléments précis sur le cadrage macroéconomique, après avoir établi un inventaire de votre héritage, sur le passif et l'actif, pour éviter tout discours démagogique.  
Pouvez-vous nous fournir ce plan de développement et le rendre accessible à toute la population congolaise, afin qu'elle connaisse l'état exact de son pays, et comprenne vers quelle vision, quelle avenir, vers quel lendemain vous la conduisez ?  
Quels sont les mécanismes mis en place pour harmoniser les plans du gouvernement, le DSCR, le PAP, les autres multiples plans PMURR, PSUPRES, UCOP, PEG, etc. les plans provinciaux, les interventions des agences des UN, ceux de l'UE, ceux des ONG internationaux, ceux de la BM, du FMI, etc.... des partenaires financiers et de construction privés ?

Monsieur le Premier Ministre, Chef du gouvernement, je vous prie de croire à l'expression de mes sentiments patriotiques.

Honorable BAMANISA SAIDI Jean

**BAMANISA SAIDI Jean**

Député National

[jeanbamanisa@yahoo.fr](mailto:jeanbamanisa@yahoo.fr)

+243 818959001

Kinshasa, le 01 octobre 2007

Ministère de la JUSTICE  
S.E. Monsieur le Ministre

Gombe / KINSHASA

Monsieur le Ministre,

Lors de la présentation du discours programme à l'Assemblée Nationale, S.E. Monsieur le Premier Ministre avait dit que « Le temps est venu et il est déjà là où les gestionnaires de la république ne devront plus être au-dessus de la loi. Le gouvernement assumera son autorité sans failles pour appliquer la sanction positive et négative. Mettre fin à la corruption et à l'enrichissement sans cause ».

Dites nous quels sont les mécanismes mis en place pour que les gestionnaires soient poursuivis en cas de corruption et d'enrichissement sans cause ?

Donnez nous les mécanismes mis en place pour arrêter les détournements des deniers publics, et des exemples des sanctions pour les cas établis ?

2. Le Gouvernement a levé l'option d'adhérer à l'OHADA, l'organisation pour l'harmonisation des affaires. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est de l'exécution de cette décision ?

3. La justice continue de connaître des cas de poursuite des agents économiques et autres citoyens sans qu'un service de l'Etat n'ait saisi les parquets. Quels sont les mesures prises pour faire arrêter les tracasseries des citoyens et des opérateurs économiques par les agents des corps de la justice ?

4. L'OBMA a fonctionné pendant plusieurs années et a confisqué des biens tels immeubles, bateaux, véhicules, et autres avoirs. Pouvez vous nous faire un bilan de l'exercice de cet office depuis sa création ; Avez-vous fait des audits sur la destination de certains biens et des fonds perçus, leurs affectations pendant les 10 années de son fonctionnement ? Quel est l'avenir de cet office ?

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments patriotiques.

BAMANISA SAIDI Jean

Cc : S.E. Monsieur le Premier Ministre

**BAMANISA SAIDI Jean**

Député National

[jeanbamanisa@yahoo.fr](mailto:jeanbamanisa@yahoo.fr)

+243 818959001

Kinshasa, le 01 octobre 2007

Ministère des Mines  
S.E. Monsieur le Ministre  
Gombe/ KINSHASA

Monsieur le Ministre,

Lors de la présentation du discours programme à l'Assemblée Nationale, S.E. Monsieur le Premier Ministre avait dit que le Gouvernement prévoyait une mobilisation des ressources intérieures pour le financement de vos objectifs. Vous avez dit que « le gouvernement est décidé à faire de la RDC non une forêt vierge où règne la jungle avec les gros arbres s'accaparant de toutes les pluies qui tombent du ciel, mais plutôt un jardin botanique où toutes les plantes ont la chance d'être arrosées ».

S.E. Monsieur le Premier Ministre avait annoncé la réévaluation des contrats signés dans le domaine des hydrocarbures, miniers, télécommunications et forestier.

Il avait rappelé de même que « le régime économique, social du marché, vise à garantir la liberté d'entreprise tout en s'appuyant sur la justice distributive » et que « tous les contrats léonins seront réévalués ».

Vous avez mis en place la Commission Ministérielle dite de « revisitation » des contrats miniers. Pouvez-vous nous communiquer le cahier de charges de cette commission, son temps de fonctionnement, et les résultats à ce jour ?

Quels sont les principes que vous avez arrêtés dans le cadre de la revisitations des contrats miniers ?

2. Pouvez-vous nous communiquer la situation à ce jour des dossiers les plus importants des joint ventures, de contrat de cession d'exploration et d'exploitation de la MIBA, Gécamine, Okimo ?

Donnez nous la liste par province des entreprises des secteurs ci hauts cités, les noms de leurs actionnaires, leurs capacités financières et techniques, et la méthodologie qui a servi à les retenir pour leur octroyer des concessions ou des contrats d'exploitation des réserves congolaises et de leurs patrimoines ?

3. Quelles mesures de transparence et d'équité avez-vous arrêtés pour permettre que les communautés locales, les entités décentralisées, les provinces, les congolais et les entreprises congolaises soient impliquées dans ces sociétés ?

Quelle est la politique de formation des jeunes congolais dans ce domaine porteur ?

Quest actu BJS 10 07

4. Et comment préparer vous les entreprises congolaises à travailler pour captiver les capitaux qui seront investis ?

Comment équilibrer les investissements étrangers et congolais pour ne pas défavoriser ces derniers ?

Quelle est la politique du gouvernement pour favoriser une classe moyenne et une classe des entrepreneurs à gros capitaux qui devront concurrencer les nouveaux investisseurs venu de l'extérieur ?

Tous les carrés miniers du Katanga, des 2 Kassaï, Bandundu, Bas Congo, et Province Orientale sont occupés.

5. Quelle est la politique du gouvernement en ce qui concerne l'octroi des espaces miniers, et quelles mesures prises pour protéger certains espaces vitaux et les préserver pour les congolais ?

Les entreprises des secteurs ci hauts cités, après avoir obtenu leurs droits de concession ou d'exploitation ont démontré qu'ils pouvaient mobiliser des milliards de dollars pour assurer les investissements. L'Etat propriétaire, peut le faire également, et mieux préparer la privatisation de ses entreprises publiques.

6. Quelles sont les mécanismes mis en place avec les secteurs financiers nationaux et internationaux afin de valoriser nos actifs, nos patrimoines, nos réserves de matière premières ?

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments patriotiques.

BAMANISA SAIDI Jean

Cc : S.E. Monsieur le Premier Ministre

Quest actu BJS 10 07

**BAMANISA SAIDI Jean**

Député National

[jeanbamanisa@yahoo.fr](mailto:jeanbamanisa@yahoo.fr)

+243 818959001

Kinshasa, le 01 octobre 2007

Ministère des Hydrocarbures  
S.E. Monsieur le Ministre

Gombe/ KINSHASA.

Monsieur le Ministre,

Lors de la présentation du discours programme à l'Assemblée Nationale, S.E. Monsieur le Premier Ministre avait dit que le Gouvernement prévoyait une mobilisation des ressources intérieures pour le financement de vos objectifs. Vous avez dit que « le gouvernement est décidé à faire de la RDC non une forêt vierge où règne la jungle avec les gros arbres s'accaparant de toutes les pluies qui tombent du ciel, mais plutôt un jardin botanique où toutes les plantes ont la chance d'être arrosées ».

S.E. Monsieur le Premier Ministre avait annoncé la réévaluation des contrats signés dans le domaine des hydrocarbures, miniers, télécommunications et forestier.

Il avait rappelé de même que « le régime économique, social du marché, vise à garantir la liberté d'entreprise tout en s'appuyant sur la justice distributive » et que « tous les contrats léonins seront réévalués ».

Vous venez d'obtenir du Parlement, sous certaines réserves et certains amendements, son approbation des accords signés avec l'Angola et l'Ouganda concernant l'exploitation commune des richesses dans les zones d'intérêt communes.

Le congolais se voit déjà rêver d'obtenir des fonds de ces pays, presque gratuitement.

Pourtant, il faut tout un long mécanisme pour la définition de nos frontières, l'identification des réserves, et l'exploitation.

Quest actu BJS 10 07

1. Concernant la côte atlantique, le Graben Albertine et la Cuvette Centrale, pouvez vous nous dire quel est l'état actuel et précis des négociations.

Quels sont les opérateurs retenus, côté congolais ?

Pouvez-vous nous communiquer la situation à ce jour des dossiers les plus importants des joint ventures, de contrat de cession d'exploration et d'exploitation (CPP) à travers la Cohydro ?

2. Donnez nous la liste des entreprises, les noms de leurs actionnaires, leurs capacités financières et techniques, et la méthodologie qui a servi à les retenir pour leur octroyer des concessions ou des contrats d'exploitation des réserves congolaises et de leurs patrimoines ?

Quelles mesures de transparence et d'équité avez-vous arrêtés pour permettre que les communautés locales, les entités décentralisées, les provinces, les congolais et les entreprises congolaises soient impliquées dans ces sociétés ?

3. Quelle est la politique de formation des jeunes congolais dans ce domaine porteur ?

Et comment préparer vous les entreprises congolaises à travailler pour captiver les capitaux qui seront investis ?

Comment équilibrer les investissements étrangers et congolais pour ne pas défavoriser ces derniers ?

Quelle est la politique du gouvernement pour favoriser une classe moyenne et une classe des entrepreneurs à gros capitaux qui devront concurrencer les nouveaux investisseurs venu de l'extérieur ?

4. Quels sont les mesures prises pour définir les limites frontalières maritimes, lacustres, fluviales et terrestres de la RDC ?

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments patriotiques.

BAMANISA SAIDI Jean

Cc : S.E. Monsieur le Premier Ministre

Quest actu BJS 10 07



**BAMANISA SAIDI Jean**

Député National

[jeanbamanisa@yahoo.fr](mailto:jeanbamanisa@yahoo.fr)

+243 818959001

Kinshasa, le 01 octobre 2007

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
S.E. Monsieur le Ministre d'Etat

Gombe / KINSHASA

Monsieur le Ministre d'Etat,

Notre pays a été victime des convoitises pour ses réserves naturelles, ses matières premières minières, pétrolières, le bois, etc.....

Les Etats africains ont convenus de s'en tenir aux frontières tracées depuis la Conférence de Berlin. Mais avec la découverte et l'exploitation des ressources maritimes, il a fallu tracer les limites des frontières basés sur des principes arrêtés lors de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer ainsi que de la Convention de Montego Bay .

On parle dorénavant de « mer territoriale », « zones contiguë », « zone économique exclusive », « plateau continentale », « zone de pêche », etc...

Les négociations sur les délimitations ne reposent pas nécessairement sur des données pré établies, malgré que les principes soient établis sur le droit international.

Il est préférable que ces négociations soient faites avant les découvertes des ressources par l'un des pays frontalier, car l'une des parties aux négociations aura toujours l'impression d'avoir été amputé des vastes étendues de mer qui s'étalent sur sa côte.

Néanmoins, pouvez-vous nous dire quelle est la situation exacte des délimitations sur la côte atlantique ?

Cette matière est de la responsabilité du Ministère des affaires étrangères, mais la particularité de la situation demande qu'il soit associé plusieurs expertises, quelles sont les mesures prises ?

Les mêmes cas se présentent sur nos lacs. Quel est l'état d'avancement des travaux de délimitation ?

De même sur les cours d'eau navigable frontaliers et les lignes de frontières sur terre, quels sont les mesures prises pour nous éviter des conflits avec nos voisins ?

Pouvez-vous nous renseigner les situations exactes de la côte atlantique, des lacs de l'est de la RDC par rapport à une cartographie ?

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de nos sentiments patriotiques.

BAMANISA SAIDI Jean

Cc : S.E. Monsieur le Premier Ministre

Quest actu BJS 10 07

**BAMANISA SAIDI Jean**

Député National

[jeanbamanisa@yahoo.fr](mailto:jeanbamanisa@yahoo.fr)

+243 818959001

Kinshasa, le 01 octobre 2007

Ministère de l'Economie  
S.E. Monsieur le Ministre

Gombe / KINSHASA

Monsieur le Ministre,

Le Congo est classé dernier sur 178 pays par rapport aux indicateurs qui mesurent le temps et le coût nécessaires pour satisfaire aux exigences officielles en matière de création et de gestion d'entreprise, de commerce transfrontalier, de fiscalité et de fermeture d'entreprise, dans le dernier rapport de la Banque Mondiale, le plus important partenaire financier du Gouvernement.

Quels sont les mesures prises pour sortir de cette position qui fait fuir les investisseurs congolais, étrangers et fait échapper des recettes au trésor ?

2. Quelles sont les mesures incitatives pour que certains produits importés soient fabriqués ou transformés en RDC ?

Avez-vous la catégorisation des produits par priorité d'incitation de production locale ?

3. L'importation des produits en RDC subit des coûts additifs suite à la prolifération des services lors des opérations d'importation. Avez-vous fait un audit des prix des services qui interviennent, tels l'OCC, le FPI, l'ONATRA, etc...et envisagez-vous de les réduire ?

L'OCC est-elle au-dessus de la loi en adoptant un tarif différent de celui fixé par votre Ministère ?

4. En matière d'exportation, avez-vous analysé les freins qui apparaissent et avez-vous pris les mesures nécessaires pour faciliter les échanges transfrontaliers, et au sein des zones d'échanges économiques ?

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments patriotiques.

BAMANISA SAIDI Jean

Cc : S.E. Monsieur le Premier Ministre

**BAMANISA SAIDI Jean**

Député National

[jeanbamanisa@yahoo.fr](mailto:jeanbamanisa@yahoo.fr)

+243 818959001

Kinshasa, le 01 octobre 2007

Ministère des Infrastructures  
S.E. Monsieur le Ministre d'Etat

Gombe / KINSHASA

Monsieur le Ministre d'Etat,

La population congolaise apprend avec satisfaction que vous avez obtenue des entreprises chinoises des accords de préfinancement des travaux des infrastructures en RDC.

Quels sont les conditions et les mécanismes de remboursement ?

2. Pouvez-vous nous communiquer les identités de ces entreprises ?

3. Quelles mesures de transparence et d'équité avez-vous arrêtés pour permettre que les congolais et les entreprises congolaises soient impliqués dans des partenariats avec ces sociétés ?

4. Quelles sont les mesures prises pour assurer aux congolais une formation aux métiers de construction ?

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de nos sentiments patriotiques.

BAMANISA SAIDI Jean

Cc : S.E. Monsieur le Premier Ministre

Quest actu BJS 10 07